

SIIS D'ERVAUVILLE -BAZOUCHES SUR LE BETZ  
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2019**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CS : 12**

**En exercice : 12**

**Présents : 09**

**date de convocation : 06 juin 2019**

**date d'affichage : 19 juin 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Syndical légalement convoqué le 06 juin 2019 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques HUC, Président.

**Étaient présents :** Yvon BABRIER, Michaël BRANGER, Karine CALLY, Vanessa DEL MORAL, Patrick ORTH, Christian PETIT, Guy VAUDIN, Dominique VENIANT

**Excusés et représentés :** Anne-Sophie CARBONNELLE, Arnaud CHARTON

**Absents :** Thierry DUPUIS, Patricia BROCHET, Nathalie VOLPI

**Secrétaire de séance :** Karine CALLY

-----  
La séance est ouverte à 19h.

Le procès-verbal du 09 mai 2019 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**I – Référé suspension : retrait de la commune de Bazoches sur le Betz du SIIS**

Le Président informe le Conseil que les membres du bureau se sont rendus à l'audience du tribunal administratif le 07 juin dernier concernant notre demande de suspension référé.

En date du 11 juin 2019, le juge des référés a rejeté notre requête et a condamné le SIIS à régler la somme de 1 200 € à la commune de Bazoches sur le Betz.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2019 portant retrait de la commune de Bazoches sur le Betz du SIIS,

Vu l'ordonnance du juge des référés en date du 11 juin 2019 confirmant l'arrêté préfectoral du 18 avril 2019,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** à l'unanimité du retrait de la commune de Bazoches sur le Betz du syndicat scolaire, comme mentionné dans l'arrêté du Préfet, à la date du 05 juillet 2019

**II – Représentativité au sein du SIIS**

Le Président informe le Conseil que suite au retrait de la commune de Bazoches sur le Betz du SIIS, il convient de revoir la représentativité des élus au sein du SIIS.

Le Président propose que l'on maintienne la représentativité qui avait été actée par arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2013, à savoir trois délégués titulaires et de deux délégués suppléants par commune.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ADOpte** à l'unanimité la représentativité suivante au sein du SIIS : trois délégués titulaires et de deux délégués suppléants par commune

### **III – Modification des statuts**

Le Président informe le Conseil que suite au retrait de la Bazoches sur le Betz du SIIS, il convient de modifier les statuts comme suit :

**Article 1er** : Il est formé entre les communes d'Ervauville, Foucherolles et Rozoy le Vieil un Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire, qui prend la dénomination de SIIS d'Ervauville.  
Les autres articles restent inchangés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5212-16,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 août 1985 portant création du SIIS de Bazoches sur le Betz, Ervauville, Foucherolles et Rozoy le Vieil,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2003 portant extension des compétences du SIIS de Bazoches sur le Betz, Ervauville, Foucherolles et Rozoy le Vieil,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2013 portant mise à jour des statuts du SIIS de Bazoches sur le Betz, Ervauville, Foucherolles et Rozoy le Vieil,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2019 portant retrait de la commune de Bazoches sur le Betz du SIIS,  
Vu l'ordonnance du juge des référés en date du 11 juin 2019 confirmant l'arrêté préfectoral du 18 avril 2019,

Vu le projet de statuts modifiés annexés à la présente délibération,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**VALIDE** à l'unanimité le projet de modification des statuts du SIIS annexés à la présente délibération

**MANDATE** le Président pour toute formalité nécessaire à la bonne réalisation de la procédure de modification des statuts, et notamment la transmission aux communes de tous documents y afférents afin d'entériner cette modification

**AUTORISE** le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### **IV – Convention avec la 3CBO pour le centre de loisirs du mercredi**

Le Président informe le Conseil qu'une convention sera signée avec la 3CBO pour le centre de loisirs qui sera situé dans l'école publique, 2 route de Chantecoq à Ervauville (45320).

Le SIIS s'engage à mettre à disposition de la 3CBO une partie des locaux de l'école publique pour son activité d'accueil de loisirs sans hébergement.

Le SIIS s'engage à fournir et à servir les repas aux enfants accueillis pour le centre de loisirs ainsi que les repas des agents d'animation du centre.

La mise à disposition du personnel de service de cantine sera faite à titre gratuit, l'entretien technique et ménager des locaux et les charges locatives telles que le chauffage, l'eau, le gaz, l'électricité seront pris en charge par le SIIS.

La 3CBO a besoin de connaître le prix du repas que nous lui refacturerons. Ce prix doit être TTC.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de fixer le tarif à refacturer à la 3CBO pour le repas du centre de loisirs à 3.15 €TTC

### **V – Rentrée 2019**

Le Président informe le Conseil de l'organisation de la prochaine rentrée.

La prochaine rentrée se fera avec 4 classes :

- ✓ 2 à Ervauville
  - PSM, MSM et GSM : 27
  - GSM et CP : 24
  
- ✓ 2 à Rozoy
  - CE1 et CE2 : 17
  - CM1 et CM2 : 24

La restauration scolaire se fera dans sa totalité à la cantine d'Ervauville.  
Le transport scolaire se fera d'école à école sauf pour Foucherolles où l'arrêt se fera à la mairie.  
L'accueil périscolaire du matin et du soir se fera à Ervauville dans la classe proche de la cantine.  
Cette même classe servira pour le centre de loisirs du mercredi que la 3CBO ouvre à la rentrée de septembre.

Le horaires vont être faits cette semaine et seront présentés aux parents lors d'une réunion d'information le lundi 24 juin 2019 à 19h30 à la salle polyvalente d'Ervauville.  
Les parents ont été informés de cette réunion vendredi dernier.

## **VI – Questions diverses**

### **1/ Effectif du personnel**

Le Président informe le Conseil qu'un agent a fait une demande de mutation pour la commune de Bazoches sur le Betz.

Une fois l'organisation de la rentrée faite, il conviendra de réactualiser le tableau des effectifs.

### **2/ Partage financier**

Le Président informe le Conseil qu'il va falloir procéder au partage patrimonial et financier.

Un inventaire du mobilier va être effectué par les agents et le matériel pédagogique par les directeurs d'école.  
Contact sera pris avec un responsable de la DGFIP pour la partie financière.

### **3/ Projet ENIR**

Le Président informe le Conseil que suite au retrait de la commune de Bazoches sur le Betz, le projet ENIR se fera uniquement sur les écoles d'Ervauville et de Rozoy.

Nous avons reçu les deux devis actualisés suite au passage des entreprises dans les écoles.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise CARMIGNAC INFORMATIQUE pour un montant de 10 565 € HT

### **4/ RV avec M. le Sous-Préfet**

Le Président informe le Conseil que suite au retrait de la commune de Bazoches sur le Betz, M. le Sous-Préfet souhaite le rencontrer.

Le Président a donc rendez-vous vendredi prochain mais sera accompagné des vice-présidents et de Mme le Maire d'Ervauville.

La séance est levée à 20 heures

## **SIGNATURES DES PRÉSENTS**

Michaël BRANGER	Patricia BROCHET	Karine CALLY	Yvon BARBIER
Christian PETIT	Vanessa DEL MORAL	Thierry DUPUIS	Jacques HUC
Patrick ORTH	Guy VAUDIN	Dominique VENIANT	Nathalie VOLPI